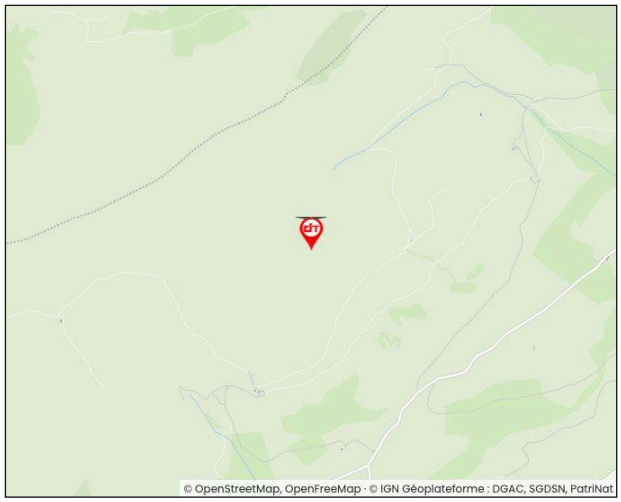
# Husseg

Montagne · Suisse

| | |
|---|---|
| **Coordonnées GPS** | 46.55390, 7.25441 |
| **Altitude** | 1 865 m |
| **Hauteur maximale** | 100 m max |
| **Accès** | Accès à pied > 1 000 m |
| **Aérodrome le plus proche** | Aéroport de Saanen<br>7,4 km, direction S · spot 857 m plus haut |
| **Référence du spot** | 306503 |




Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

## Soleil (heures locales, UTC+01:00)

| Jour | Aube | Lever | Coucher | Crépuscule | Durée du jour | Heure dorée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Mar. 17 nov.** | 07:03 | 07:36 | 16:56 | 17:29 | 9 h 20 | 07:36–08:23 · 16:09–16:56 |
| **Mer. 18 nov.** | 07:04 | 07:37 | 16:55 | 17:28 | 9 h 17 | 07:37–08:24 · 16:08–16:55 |
| **Jeu. 19 nov.** | 07:06 | 07:39 | 16:54 | 17:27 | 9 h 15 | 07:39–08:26 · 16:07–16:54 |

## Aérodromes à proximité

| Aérodrome | Type | Distance | Altitude |
|---|---|---|---|
| Aéroport de Saanen | Aérodrome | 7,4 km, direction S | 1 008 m |
| Flugplatz Zweisimmen | Aérodrome | 9,6 km, direction E | 935 m |
| Aéroport de Gruyeres | Aérodrome | 13 km, direction O | 688 m |
| Flugplatz St Stephan | Aérodrome | 14 km, direction SE | 1 007 m |

## Description

Husegg 1998 m - BE Petit sommet triangulaire situé à l'extrémité du vallon d'Abländschen, tout près du village de Jaun. Il se trouve au Sud-Est de la longue chaîne de montagne des Gastlosen, au-dessus de la cabane Grubenberg du CAS. Les pentes sur ce versant sont favorables au ski et offre un magnifique panorama en particulier sur la Dt de Ruth, Savigny et Wandfue. Accès : Depuis Jaun à 21 km de Bulle, Prendre la route à droite en direction d'Abländschen et se garer au bout. Alt départ : 1212 m Alt Sommet : 1998 m D'ablendschen, remonter la route puis à travers champs en direction de Mittelberg. De Mittelberg 1640m, monter par une route sur la droite jusqu'à la Gruebenberg Hutte 1840m. De la remonter les pentes S jusqu'au sommet.

**Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.**

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=306503

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

# Préparer le vol

## Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

## Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

*Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.*

## Liens utiles

**Carte des zones UAS autour du spot :** https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.5539&lon=7.25441
**Bibliothèque du télépilote :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

## Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.